

vraiment bien triste que mon très honorable ami, en face des faits établis dans ce rapport rédigé par des commissaires même partisans, ne puisse pas nier que comme premier ministre du Canada il a eu la possibilité d'empêcher qu'une somme de \$740,000 aille dans les poches d'un entrepreneur et soit à jamais perdue pour le pays et qu'il n'a jamais voulu intervenir pour l'empêcher. Le 2 août 1909, le président du Grand-Tronc-Pacifique, une compagnie intéressée d'une façon vitale à la construction économique de cette ligne, parce qu'elle avait à payer un loyer sur le capital dépensé, écrivit à mon très honorable ami, alors premier ministre, pour lui signaler ce qui se passait et le priant de prendre les mesures nécessaires pour éviter une perte inutile. Permettez-moi de lire cette lettre et alors mon très honorable ami pourra dire à la Chambre et au pays ce qu'il a entrepris pour empêcher cette opération révoltante qui a fait perdre trois quarts d'un million de dollars. Alors et alors seulement il aura prouvé à la Chambre et au pays que comme premier ministre il a fait tout son devoir envers le peuple canadien, du moins en ce qui concerne le chapitre particulier d'extravagant, sinon malhonnête, gaspillage sur lequel on a attiré son attention par écrit. Voici la lettre:

Mon cher sir Wilfrid,—Le 29 octobre 1908, les commissaires du chemin de fer Transcontinental national ont accordé deux entreprises pour la construction d'environ 204 milles dans les lots 'D' et 'E' du chemin de fer Transcontinental national. La première section commence à l'extrémité ouest de l'entreprise de Fauquier frères, sur l'Abittibi, dans la province d'Ontario, à environ 100 milles à l'ouest de Cochrane, sur une distance de 104 milles 24; la seconde entreprise commence à la fin de la première et rejoint l'entreprise de Fauquier frères au nord du lac Nipigon sur une distance de 100 milles. Par les conditions mêmes des marchés, les travaux devaient commencer immédiatement après la signature des conventions, pour être continués sans interruption et avec diligence sous la direction personnelle de l'entrepreneur jusqu'à l'achèvement des travaux fixé au 31 décembre.

Ces entreprises sont éloignées des transports par voie ferrée dont la plus rapprochée se trouve à 100 milles à l'ouest de Cochrane. Les prix auxquels ont été accordées les entreprises sont très élevées et par conséquent suffisant pour permettre aux entrepreneurs de construire des routes provisoires ou quelque autre moyen de transport afin de faire venir leurs matériaux pour se mettre à l'œuvre immédiatement. Autant que nous pouvons nous en rendre compte, rien n'a encore été fait pour commencer les travaux et il semble être évident que les entrepreneurs, malgré le prix élevé qui leur a été accordé, ont l'intention de faire passer leurs matériaux sur une partie de la voie de la section

Fauquier frères qui sera terminée pendant la saison actuelle, sur une distance d'environ 50 milles et de se servir ainsi de la ligne pour aller à leur propre section éloignée de 50 milles. Ce délai augmentera beaucoup les bénéfices de l'entreprise sans grand avantage pour le Transcontinental et, dans les circonstances, je demanderai au Gouvernement de procéder à l'annulation des marchés et de demander des soumissions nouvelles qui pourront évidemment être obtenues à des prix beaucoup plus réduits, surtout si l'on sait que les entrepreneurs peuvent transporter leur matériel et leurs provisions sur la partie de l'entreprise Fauquier frères où la voie a déjà été posée.

C'est en ces termes que le président de la compagnie du Grand-Tronc-Pacifique s'adresse à l'honorable chef de l'opposition et cet appel aurait dû être entendu. Est-il dit dans le rapport que mon très honorable ami a répondu à cette lettre ou qu'il en a tenu compte? Dans son propre intérêt, dans celui du pays et dans celui du ministère dont il était le chef, je lui demande s'il a répondu à cette lettre ou s'il a fait quelque chose pour éviter au pays la perte de sommes aussi considérables. Il s'est contenté de communiquer cette lettre à l'honorable S. N. Parent, le président de la commission. Ce dernier a fait une réponse qui n'était ni logique, ni raisonnable, ni pratique.

L'entrepreneur était en faute et le marché pouvait être annulé; les travaux n'avaient pas été commencés dans les délais fixés et il était impossible de les terminer à la date convenue. L'honorable député de Renfrewsud a beau s'évertuer à répéter sur tous les tons que les commissaires enquêteurs étaient des adversaires politiques, la seule conclusion à tirer de cette lettre et du silence de l'ex-premier ministre, c'est que celui-ci s'est contenté de fermer les yeux sur les agissements d'un entrepreneur qui utilisait ses accointances avec le Gouvernement pour réaliser un bénéfice de \$740,000, sans retourner une seule pelletée de terre et sans risquer un centin.

Le très honorable chef de l'opposition aura à rendre compte de sa conduite dans cette affaire. Je pourrais en relever beaucoup d'autres qui sont mentionnées dans le rapport, mais elles sont toutes corroborées par les dépositions des témoins et elles se passent de commentaires. Si j'en ai mentionné quelques-unes, c'est pour démontrer que lorsque l'ex-premier ministre votera sur l'amendement de l'honorable député de Renfrew, il ne se bornera pas à affirmer que les commissaires qui ont découvert cette lettre et l'ont rendue publique agissaient ainsi par esprit de parti.

Mon très honorable ami devra expliquer toute cette affaire; le seul fait de voter en